

CALENDRIER DES EPREUVES BACCALAUREAT PROFESSIONNEL
SESSION 2024

TECHNICIEN DU BATIMENT : ORGANISATION ET REALISATION DU GROS OEUVRE (23203)
METROPOLE-LA REUNION-MAYOTTE

EPREUVES	DATES	HEURE DE PARIS	NATURE
Français - U51	Mardi 18 juin 2024	8 h 30 - 11 h 30	écrite
Histoire - géographie et enseignement moral et civique - U52	Mardi 18 juin 2024	14 h - 16 h 30	écrite
Epreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel - E3 -Prévention - santé - environnement - U35 -Economie - gestion - U34	Mercredi 19 juin 2024 Mercredi 19 juin 2024	9 h 30 - 11 h 30 14 h - 16 h	écrite écrite
Arts appliqués et cultures artistiques - U6	Jeudi 20 juin 2024	9 h 30 - 11 h 30	écrite
Epreuve d'analyse A6:D16 et de préparation - E2 -Analyse du dossier technique (1) -Analyse technique d'un ouvrage - U21	Jeudi 20 juin 2024 Jeudi 20 juin 2024	13 h - 14 h 14 h - 18 h	lecture écrite (BIM)
Epreuve d'analyse et de préparation - E2 -Analyse du dossier technique (1) -Préparation et organisation de travaux - U22	Vendredi 21 juin 2024 Vendredi 21 juin 2024	13 h - 14 h 14 h - 18 h	lecture écrite (BIM)
(1) Les candidats seront convoqués une heure avant le début de la sous-épreuve qu'ils passeront en premier, soit E2/U21 soit E2/ U22, pour analyser le dossier technique, support de ces deux sous-épreuves. Ce dossier sera relevé et redistribué à chaque sous-épreuve aux candidats présentant plusieurs sous-épreuves.			
Langue vivante A * - U4	Mardi 11 juin 2024	14 h - 15 h 10 minutes	écrite orale
Epreuve scientifique - E1 -Mathématiques - U11 -Physique-chimie - U12	13 h - 14 h 14 h -A6:D16 18 h	Durée : 1 h Durée : 1 h	écrite et pratique sur support informatique
Chef d'œuvre	A l'initiative des académies	Durée globale : 15 minutes (5 min de présentation 10 min de questions)	orale
Présentation d'un dossier d'activité - U31		Durée : 20 minutes	orale
Mise en œuvre - U32		Durée : 14 h à 17 h	pratique
Activités spécifiques et contrôles - U33		Durée : 4 h à 7 h	pratique
Epreuve facultative de langue vivante** - UF1		Durée : 20 minutes ***	orale
Epreuve d'éducation physique et sportive - U7			pratique

* La durée totale de l'épreuve est de 1h10 minutes. 1ère partie évaluation écrite (1h) 2nde partie évaluation orale (10 minutes) Dans la mesure du possible l'épreuve écrite et orale devront se dérouler le même jour.

** La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre des épreuves obligatoires.

*** La durée totale de l'épreuve est de 20 minutes dont 5 minutes de préparation.

Aucun candidat n'est autorisé à sortir de la salle d'examen pendant la première heure du déroulement des épreuves.